LAUDATIO JEAN-LOUIS THIREAU

Baudewijn Bouckaert

Pour un philosophe de science holiste comme George Sarton, l'histoire de la science de droit, aurait posé des questions très particulières. L'exercice des sciences positives, repose sur la distinction stricte entre l'objet de la recherche scientifique d'une part (p.ex. la nature, l'énergie, les organismes, l'électricité, les substances chimiques, etc.) et le sujet de la recherche, le rechercheur lui-même, qui analyse et reconstruit dans ses pensées, son objet d'étude. Cette distinction objet-sujet aurait été beaucoup moins stricte dans le droit. La science juridique, d'ailleurs une notion fort contestée, se manifeste en même temps comme une discipline vouée à l'étude et la systématisation du droit, que comme un facteur de développement du droit. La doctrine juridique, figure parmi les sources classiques du droit. Le juriste scientifique, ne se limite donc pas à décrire le droit, il se manifeste comme un agent de changement du droit.

L'oeuvre de Jean-Louis Thireau, professeur de droit à la Faculté de Droit de Paris 1, reflète remarquablement cette position ambigue du juriste scientifique. Ses études sur l'influence des juristes universitaires pendant l'Ancien Régime, démontrent l'importance du facteur doctrinal - les Allemands diraient du "Gelehrtes Recht" - dans le jeu complexe des diverses sources juridiques avant la Révolution Française. Les juristes universitaires étaient d'une part les porteurs de la tradition du "ius commune", basé sur le droit Romain, créant une espace Européenne juridique avant la lettre. D'autre part ils stimulaient aussi la foi dans un ensemble national du droit, d'une unité profonde du peuple, s'exprimant aussi dans les traditions juridiques communes. Les publications de Jean-Louis Thireau, nous montrent comment les juristes continentaux, loin d'être des observateurs neutres du phénomène juridique, ont préparé le chemin vers des évolutions décisives du droit, comme la Codification. L'œuvre de Jean-Louis Thireau invite à une discussion profonde et "Sartonienne" sur le rôle et la responsabilité de la science juridique.

Né en 1946 à Paris, notre collègue Thireau a commencé sa carrière universitaire à la Faculté de Droit de Saint-Maur, comme maître de conférences. En 1990 il devient professeur à la Faculté de Droit de l'Université d'Amiens, puis en 1996 à l'Université de Paris I. A cette université il assure les cours de l'histoire du droit public français de l'époque franque à la Révolution, l'Histoire du droit privé français, l'Histoire du droit des Affaires.

Pour ses recherches scientifiques, il me semble qu'on peut distinguer trois grands piliers. Le premier porte, comme je l'ai déjà remarqué, sur le rôle de la doctrine juridique dans la genèse d'une identité nationale juridique Française, s'affirmant contre les prétentions universalistes, donc impérialistes, du droit Romain, surtout du courant Bartoliste. Le deuxième pilier porte sur les amples études des coutumes françaises, surtout des régions de l'Ouest de la France, comme la Normandie, la Bretagne, le Poitou, et du Centre comme l'Orléanais et le Berry. Ces études nous procurent une richesse de comparaisons, de règles juridiques dans les diverses régions. Elles nous montrent des remarquables analogies, mais aussi des étonnantes différences, parfois dans des régions très voisines. Le troisième pilier de l'œuvre porte sur l'influence de la politique et de la philosophie politique sur le développement du droit français. Je mentionne les études sur la personnalité de Richelieu, sur l'absolutisme monarchique et les idées politiques de Louis XIV. Ces recherches contribueront certainement à combler les lacunes, qui existent encore dans l'étude de la tradition politique pendant le dix-septième siècle.

Cher collègue Thireau, vous avez choisi comme sujet de la conference: "La France et le droit commun Européen". Bien que ce thème nous amènera dans un passé assez lointain, le thème reflète aussi une actualité ardente. Celle d'une nation fière et assurée d'elle-même, douée d'une culture impressionante et charmante, hésitant entre la tentation de se replier sur elle-même misant sur l'auto-suffisance, et la volonté de s'insérer dans un ensemble plus large, qui s'appelle l'Europe, s'ouvrant pour les autres cultures, espérant que les autres cultures s'ouvrent ainsi pour elle.